



Monsieur Philippe Bas
Sénateur
Rapporteur sur le projet de loi relatif à la
gestion de la sortie de crise sanitaire
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

Paris, le 07 mai 2021

Objet : Récent projet de loi état d'urgence sanitaire
et trêve hivernale en 2021

Monsieur le Rapporteur,

L'article 7 du projet de loi relatif à la gestion de la sortie de crise sanitaire, actuellement en discussion au Parlement, prévoit une habilitation pour le Gouvernement à légiférer par ordonnance pour prolonger à nouveau la trêve hivernale en 2021. La trêve hivernale avait déjà fait l'objet, par le biais d'une ordonnance de février dernier, d'une prolongation portant sa fin au 1er juin 2021, en lieu et place du 1er avril comme c'est le cas chaque année.

Nous souhaitons collectivement vous alerter sur les risques liés à un nouveau décalage de la trêve hivernale, à la fois pour les consommateurs mais également pour les fournisseurs d'énergie.

Pour les consommateurs les plus précaires, le choix de prolonger la trêve hivernale n'aura pour seul effet que d'augmenter et décaler leurs dettes, les précipitant encore davantage dans la précarité. Ces derniers ne disposeront en effet pas de moyens financiers additionnels pour régler leurs factures d'énergie, une fois la trêve terminée.

A plusieurs reprises, les fournisseurs et associations de consommateurs ont pourtant alerté le Gouvernement sur ce risque et ont proposé des solutions permettant de flécher des aides pour les ménages en situation de précarité énergétique.

La revalorisation et l'assouplissement des conditions d'octroi du chèque énergie à davantage de bénéficiaires, au moins en ce moment et pendant la phase de sortie de crise sanitaire, représentent indubitablement la solution pour accompagner les ménages dans le paiement de leurs factures d'énergies en cette période. Si l'amélioration du chèque énergie n'a pas pu être mise en place lors des débats parlementaires autour de la loi de finances pour 2021, nos associations demandent que celle-ci puisse être réexaminée dans le cadre d'un prochain projet de loi de finances.

Depuis le début de la crise sanitaire, les fournisseurs d'électricité et de gaz concourent à l'effort national et accompagnent les particuliers et les entreprises à travers différentes mesures et via l'application des multiples prolongations de la trêve hivernale depuis mars 2020. Une prolongation de la trêve hivernale n'est

pour autant pas sans conséquence pour les acteurs du secteur, à l'inverse de ce que semble l'indiquer l'étude d'impact du projet de loi qui évoque simplement « un décalage de trésorerie supplémentaire »¹.

Dans un contexte déjà défavorable aux fournisseurs où la crise sanitaire pèse lourdement sur leur trésorerie, l'augmentation des impayés crée une situation économique préoccupante alors qu'aucune mesure compensatoire n'est prévue par le Gouvernement.

De même, la fiscalité spécifique de l'électricité et du gaz (TICGN, TICFE, taxes locales) reste due y compris en situation d'impayé de facture des clients. L'Assemblée nationale² ainsi que le Sénat³ ont pourtant recommandé à plusieurs reprises d'assurer la récupération par les fournisseurs du montant des taxes intérieures reversées sur les factures impayées. Le Gouvernement renvoie aujourd'hui les fournisseurs vers la directive européenne encadrant la taxation de l'énergie qui doit prochainement faire l'objet d'une révision. A cette occasion, nos associations sollicitent un soutien afin que le Gouvernement français porte la modification du régime fiscal de ces taxes au niveau européen, en s'inspirant de la fiscalité de la TVA.

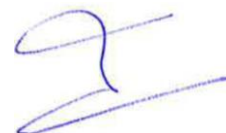
Il convient également de souligner que l'augmentation globale des impayés aura un impact sur l'ensemble des consommateurs, y compris les plus précaires, par la couverture des coûts via les augmentations des tarifs règlementés de vente d'électricité et de gaz, et de l'ensemble des factures, générant ainsi une situation préjudiciable pour les consommateurs.

Pour toutes les raisons évoquées dans ce courrier, les associations que nous représentons considèrent que la prolongation de la trêve n'est pas la solution qui permet de protéger les consommateurs face à la crise. A l'inverse, nous souhaitons vous rappeler que la solution concrète de l'extension du chèque énergie permettra d'apporter une réponse rapide et efficace afin de protéger nos concitoyens les plus démunis depuis le début de la crise.

En espérant que notre alerte puisse retenir votre attention, nous restons à votre disposition pour travailler à la mise en œuvre de cette proposition.



Patrick CORBIN, *président*
Association française du gaz (AFG)



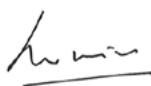
Naima IDIR, *présidente*
**Association nationale des opérateurs
détaillants en énergie (ANODE)**



Christine GOUBET-MILHAUD, *présidente*
Union française de l'électricité (UFE)



Marc BOUDIER, *président*
**Association française indépendante
de l'électricité et du gaz (AFIEG)**



Michel ROMIEU, *président*
**Union professionnelle des industries
privées du gaz**

¹ [Etude d'impact du projet de loi relatif à la gestion de la sortie de crise sanitaire](#)

² Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, [Rapport d'information sur les propositions du groupe de travail sur l'énergie concernant la reprise et le plan de relance après l'épidémie de Covid-19](#), juillet 2020

³ Sénat, [Feuille de route pour une relance bas-carbone](#), juin 2020